

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2646

28 septembre 2015

### SOMMAIRE

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l. ....	127006	Pergam Properties II A S.C.A. ....	126975
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. ....	127007	Pergam Properties II B S.C.A. ....	126975
Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF ....	126962	Pergam Properties II C S.C.A. ....	126972
Arrows Investments S.à r.l. SICAR ....	127007	PerkinElmer Finance Luxembourg ....	126979
AXA Infrastructure Holding S.à r.l. ....	126966	Petroleum Services Properties S.A. ....	126972
BAF LATAM REAL ASSETS FUND ....	126963	Pfizer Europe Holdings Sàrl ....	126972
Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l. ....	126966	PFMR Immo Invest S. à r.l. ....	126973
Bonappart ....	126966	Pharmstandard International S.A. ....	126976
Fresia S.A. ....	127006	PI-TE S.A. ....	126976
Funding Affordable Homes Holding Company 2 S.à r.l. ....	126996	Platinum Funds ....	126966
Idea Sicav 1 ....	126984	Point Break S.à r.l. ....	126976
Inversiones en Energia Latino America S.à r.l. .....	126982	PolyOne Luxembourg S.à r.l. ....	126976
Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l. ..	126982	Presta Cylinders SARL ....	126978
Mangue Investment Fund SCS ....	126985	Presta-Gaz S.A. ....	126967
Mangue S.A., S.P.F. ....	126985	Prieten S.A. ....	126967
Olays S.A. ....	126980	Print Solutions, s.à r.l. ....	126967
Optinvest S.A. ....	126980	Prinus Invest S.A. ....	126970
Orod'elle s.à r.l. ....	126980	QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A. ....	126970
Parimo S.A. ....	126980	Qurtech ....	126971
Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SI- CAR ....	126981	Raffaella ....	126971
Patagonia Investments S.A. ....	126973	Reskina S.à r.l. ....	126971
Paul Thiltges Distributions S.à r.l. ....	126973	Rock Ridge RE 7 ....	126971
Peaksid Blueprint S.à r.l. ....	126979	SCHWARTZ and CO. S.A. ....	126981
Peaksid European Holdco II S.à r.l. ....	126979	SCOR ILS Fund S.A., SICAV-SIF ....	126981
Peaksid Two S.à r.l. ....	126979	SELP (Alpha Poland) S.à r.l. ....	126982
Pergam Properties 2 S.C.A. ....	126972	SELP Investments S.à r.l. ....	126982
		SGPE Investments S.à r.l. ....	126982
		Sotreca ....	127007

**Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 3.662.232,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.913.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT JUILLET.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Madame Christine VANDEMOORTELE, administrateur de sociétés, née le 6 mai 1947, à Izegem, Belgique, de nationalité belge et résidant au 5 Royal Avenue, Flat 2, GB-SW3 4QE Londres; et

2. Monsieur Bruno BARBIER, administrateur de sociétés, né le 26 septembre 1966 à Uccle, Belgique, de nationalité belge et résidant au 54 boulevard du Jardin Exotique, 98000 Monaco (les «Associés»),

ici représentés par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de deux procurations données le 8 juillet 2015 et le 9 juillet 2015.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF», une société à responsabilité limitée, en liquidation,, ayant son siège social au 9b, Boulevard du Prince-Henri L-1724 Luxembourg (la «Société»), représentant l'intégralité de son capital social fixé à EUR 3.662.232 divisé en 3.662.232 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2985 du 26 novembre 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1600 du 20 juin 2014.

La société a été dissoute et sa mise en liquidation a été prononcée par acte du notaire soussigné du 15 juillet 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et, comprenant la nomination de liquidateur Monsieur Fons MANGEN, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken L-9088 Ettelbruck, en tant que liquidateur (le «Liquidateur»).

«RAMLUX S.A.», une société ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B53438, a été nommée commissaire à la liquidation suivant les résolutions de l'Associé en date du 24 juillet 2015 (le «Commissaire à la liquidation»).

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

A la suite de ces constatations, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social souscrit et agissant au lieu d'une assemblée générale, déclarent prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuvent ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés donnent décharge pleine et entière au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

Les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015136296/78.

(150148084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**BAF LATAM REAL ASSETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.315.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of July

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of BAF LATAM REAL ASSETS FUND (the "Company"), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 189.315, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 30, 2014 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2180 dated August 18, 2014.

The general meeting is opened at 4:30pm and Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- All the shares are registered shares and the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can be held without prior notification, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to dissolve and liquidate the Company;

2. Appointment of Andbank Luxembourg as liquidator of the Company, represented by Mr Gerard Estrada Ventura and Mr Antoine Pasquet;
3. Determination of the power and remuneration of the liquidator for the liquidation of the Company;
4. Appointment of Deloitte Audit S.à r.l. as auditor to the liquidation;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company with effect as from this day.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint Andbank Luxembourg, a company with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 150131 represented by Mr Gerard Estrada Ventura, Managing Director, born on May 11, 1966 in Escaldes-Engordany (Andorra) and Mr Antoine Pasquet, Risk Manager, born on November 8, 1980 in Trappes (France), both professionally residing in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The meeting resolves to confer to the liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended, (the «Law»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be entitled to remuneration including expenses in accordance with market practice.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint Deloitte Audit S.à r.l. with registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as auditor to the liquidation.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAF LATAM REAL ASSETS FUND (la «Société») ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 189.315 et constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2014 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2180 daté du 18 août 2014.

L'assemblée est ouverte à 16h30 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions sont nominatives et que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparait de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Décision de dissoudre et de liquider de la Société;
- 2) Nomination de Andbank Luxembourg représentée par Mr Gerard Estrada Ventura et Mr Antoine Pasquet comme liquidateur de la Société;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs et des émoluments du liquidateur pour la liquidation de la Société;
- 4) Nomination de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur à la liquidation;
- 5) Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide de nommer Andbank Luxembourg, une société avec siège social 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 150131 représentée par Mr Gerard Estrada Ventura, Administrateur délégué, né le 11 mai 1966 à Escaldes-Engordany (Andorre) et Mr Antoine Pasquet, «Risk Manager», né le 8 novembre 1980 à Trappes (France), tous les deux résidant professionnellement à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société.

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus larges prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération incluant les dépenses conformément aux pratiques applicables du marché.

*4<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide de nommer Deloitte Audit S.à r.l. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme Réviseur à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23965. Reçu douze euros 12.- EUR.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134470/127.

(150146237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 121.831.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Décembre 2011, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 02 Juin 2015,  
référence L150093652

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juillet 2015.

Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Signature

Manager

Référence de publication: 2015134464/17.

(150145918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Bonappart, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134465/10.

(150145540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

Les statuts coordonnés au 30 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015134449/10.

(150146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

**EXTRAIT**

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Peter Kenny a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société au 20 avril, 2015.

Il résulte d'une des décisions de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 17 juillet, 2015 de nommer avec effet au 20 avril, 2015, Monsieur Paul Taylor, né le 13 septembre, 1965 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, au mandat d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Peter Kenny, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015136035/18.

(150146727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---



**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/05/2015*

Il ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/05/2015 que:

- les mandats d'administrateurs de Messieurs Gaston SCHWERTZER, Jacquot SCHWERTZER et Philippe CARTRY sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

- Le mandat de commissaire aux comptes de DMS & Associés S.à r.l. est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/05/2015*

Monsieur Robert Schaus, né à Luxembourg, le 01/05/1961 et demeurant à L-1160 Luxembourg, 32 Boulevard d'Avranches est nommé administrateur à compter du 01/06/2015.

Fait à Steinfort, le 07/08/2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015136036/18.

(150147280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Prieten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015136037/10.

(150147449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Print Solutions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.906.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un juillet

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "PRINT SOLUTIONS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 113, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113906, constituée suivant acte reçu en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 816 du 24 avril.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WOLTER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paul PECKELS, demeurant professionnellement au 2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul PECKELS prénommé.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée signée ne varietur au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les cent cinquante (150) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de EUR 7.500,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 15.000,- à un montant de EUR 7.500,-, par l'annulation de 75 parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et par remboursement à l'associé.

2. Augmentation du capital social, en rémunération d'un apport en nature, de EUR 7.500,- pour le reporter du montant de EUR 7.500,- tel qu'il résulte du point 1. à son montant initial de EUR 15.000,-, par la création de 75 parts sociales nouvelles de EUR 100,- chacune, de sorte qu'il soit à nouveau représenté par 150 parts sociales de EUR 100,- chacune.

3. Souscription aux 75 parts sociales nouvelles de EUR 100,- chacune, par SAINT-PAUL Luxembourg SA, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin (RCS Luxembourg B 147973) et libération par apport en nature consistant en l'apport de la clientèle et l'achalandage de l'activité «MyPrint» lequel apport est évalué à 7.500.-EUR.

4. Acceptation et attribution des nouvelles parts sociales.

5. Refonte complète des statuts.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) pour le ramener de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) par l'annulation de soixante-quinze (75) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et remboursement de ce montant à l'associé unique actuel.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, en rémunération d'un apport en nature, à concurrence de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) pour le reporter de son montant après réduction ci-avant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) à son montant initial de quinze mille euros (EUR 15.000,-), par la création et l'émission de soixante-quinze (75) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune toutes souscrites et libérées par SAINT-PAUL Luxembourg S.A., comme mieux détaillé ci-après, de sorte que le capital social soit à nouveau représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Après que l'associé unique actuel ait renoncé à son droit de souscription préférentiel, est ensuite intervenu aux présentes la société anonyme de droit luxembourgeois SAINT-PAUL Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à L-2339 LUXEMBOURG, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147973,

représentée aux présentes par Monsieur Paul PECKELS, demeurant professionnellement au 2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2015, laquelle procuration restera ci-annexée

lequel comparant, agissant au nom et pour compte de la société, a déclaré souscrire à la totalité des soixante-quinze (75) parts sociales nouvelles en rémunération d'un apport en nature consenti à la société "PRINT SOLUTIONS S.à r.l." consistant en l'apport de la clientèle et l'achalandage de l'activité «MyPrint» lequel apport est mieux décrit dans un document intitulé «Rapport spécial sur l'apport en nature en vue de l'augmentation de capital social dans Print Solutions S.à r.l.» établi par Monsieur Pierre Schmit, comptable, daté du 15 juillet 2015, rapport qui restera ci-annexé, lequel apport est également évalué au montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500.-EUR.).

#### *Preuve - Évaluation*

La preuve de la propriété de l'apport a été rapportée au notaire soussigné.

La personne comparante déclare que cet apport autre qu'en numéraire a été soumis à un rapport d'évaluation daté du 15 juillet 2015 dont question ci-dessus.

#### *Déclaration*

La personne comparante déclare en outre que les biens apportés sont librement transmissibles et que rien ne s'oppose au transfert, et qu'il sera donné instruction partout où il en sera nécessaire d'inscrire ce transfert de propriété dans les registres adéquats.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et de l'attribution des soixante-quinze (75) parts sociales nouvelles à luxembourgeois SAINT-PAUL Luxembourg S.A.



### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social de la société, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, par les présents statuts, ainsi que le cas échéant par un pacte d'associés.

La société prend la dénomination de «PRINT SOLUTIONS, S.à.r.l.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou sur décision de l'associé unique.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente d'imprimés, de papiers, d'articles de bureau, etc.,
- le développement et la réalisation de tous projets publicitaires,
- tous travaux d'édition et de publication,
- la régie publicitaire.

Elle peut encore accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer et s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés et associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), divisé en cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la société.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires ou co-indivisaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** La Société sera engagée (i) par la seule signature de son gérant unique, ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés ou de l'associé unique.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 12.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 13.** Tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée, notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'au pacte d'associés.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. PECKELS, J.-L. WOLTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015136038/155.

(150147275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

#### **Prinus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.590.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015136039/13.

(150146690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

#### **QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.487.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### *Extrait*

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2015 que:

1. la liquidation volontaire de la Société a été clôturée; et
2. les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée minimale de cinq ans à partir de cette publication au siège social de la Société (49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015136041/15.

(150146908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Qurtech, Société Anonyme.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136042/10.

(150147107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Raffaella, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.361.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAFFAELLA S.À.R.L.

Dario TARANTOLA

*Gérant Unique*

Référence de publication: 2015136043/12.

(150146973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Reskina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.795.

Il est porté à la connaissance de tiers que, suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 29 juillet 2015, la société Orangefield (Luxembourg) S.A. a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société Reskina S.à r.l. à Samollie S.à r.l. avec siège au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 août 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015136044/14.

(150146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Rock Ridge RE 7, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.530.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015136046/10.

(150147592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 171.192.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2015 à 16.30 heures au siège social de la société.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale constate et accepte la démission de Brian Workman en sa qualité de membre du conseil de surveillance et nomme en remplacement Monsieur Côme Bacquelin, demeurant professionnellement au 49/51 avenue George V à Paris (F-75008) pour une durée maximum de 4 ans, mandat venant à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, enregistrée sous le numéro B65 477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ce pour une durée d'un an.

Référence de publication: 2015136028/18.

(150147027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2015 à 14.30 heures au siège social de la société.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale constate et accepte la démission de Brian Workman en sa qualité de membre du conseil de surveillance et nomme en remplacement Monsieur Côme Bacquelin, demeurant professionnellement au 49/51 avenue George V à Paris (F-75008), pour une durée maximum de 4 ans, mandat venant à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, enregistrée sous le numéro B65 477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ce pour une durée d'un an.

Référence de publication: 2015136029/18.

(150146984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Petroleum Services Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, Zoning Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 50.560.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2015136030/11.

(150147614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société Pfizer Holdings Luxembourg S.à r.l. en date du 15 janvier 2014, toutes les 524,309,844 parts sociales qu'elle détient dans la Société sont transférés à la société Pfizer Holdings International Corporation, une

corporation, enregistrée au Registre du Delaware, sous le numéro 5415822, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015136031/14.

(150146809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.583.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015136032/10.

(150147624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015136023/11.

(150147387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Paul Thiltges Distributions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 27, zon Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 44.025.

---

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Maître Claude SPEICHER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch,  
agissant en sa qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Henri GLAESENER, de son vivant retraité, né à Luxembourg le 21 juin 1948 (matricule 1948 06 21 135 75), divorcé, ayant demeuré en dernier lieu à L-8538 Hovelange, 2, Bockwee, décédé à Luxembourg le 13 janvier 2002,

nommé à cette fonction par jugement rendu en date du 4 novembre 2014 par le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch réuni en Chambre du Conseil, statuant en matière de succession vacante.

Suivant ordonnance du 24 juin 2015, rendue par Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles auprès du Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, la vente des 30 parts sociales dont s'agit a été autorisée,

copie des jugement de nomination de curateur à la succession vacante ainsi que de l'ordonnance autorisant la vente, après-avoir paraphés "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

2) Monsieur Paul THILTGES, producteur, né à Esch-sur-Alzette le 9 avril 1955 (matricule 1955 04 09 170 12), époux de Madame Micheline SCHEUREN, demeurant à L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof;

3) Monsieur David GRUMBACH, producteur, né à Clamar (France) le 14 janvier 1976 (matricule 1976 01 14 033 22), célibataire, demeurant à L-1329 Luxembourg, 27, rue du Château;

4) Madame Micheline SCHEUREN, responsable administrative, née à Luxembourg le 2 avril 1966 (matricule 1966 04 02 201 89), épouse de Monsieur Paul THILTGES, demeurant L-8384 Koerich, 31A, rue de Windhof;

5) Monsieur Michel DIMMER, responsable post-production, né à Luxembourg le 19 avril 1966 (matricule 1966 04 19 139 16), célibataire, demeurant à L-3250 Bettembourg, 50, rue Klensch;

6) Monsieur Adrien CHEF, responsable marketing et communication, né à Nancy (France) le 9 juillet 1988 (matricule 1988 07 09 693 06), célibataire, demeurant à F-57570 Puttelange-Les-Thionville, 20, rue Pasteur.

Les comparants sub 2) à 5) ici représentés par Monsieur Adrien CHEF, préqualifié, en vertu de quatre procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "PAUL THILTGES DISTRIBUTIONS S.à r.l." (matricule 1993 24 04 748), avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.025,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 385 de l'année 1993,

- que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune, réparties comme suit:

- Monsieur David GRUMBACH . . . . .	117 parts sociales
- Monsieur Paul THILTGES . . . . .	165 parts sociales
- Madame Micheline SCHEUREN . . . . .	94 parts sociales
- Monsieur Henri GLAESENER . . . . .	30 parts sociales
- Monsieur Adrien CHEF . . . . .	47 parts sociales
- Monsieur Michel DIMMER . . . . .	47 parts sociales

que Monsieur Henri GLAESENER, de son vivant retraité, ayant demeuré en dernier lieu à Hovelange, est décédé à Luxembourg le 13 janvier 2002;

que personne n'a réclamé la succession et les héritiers connus ont renoncé à la succession;

que par conséquent le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch réuni en Chambre du Conseil, a suivant jugement rendu en date du 4 novembre 2014, déclaré vacant la succession délaissée par Monsieur Henri GLAESENER.

Ceci exposé, les comparants ont requis le notaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue entre eux, à savoir:

Maître Claude Speicher, prénoté, agissant en sa qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Henri GLAESENER, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Paul THILTGES, préqualifié, ici présent et ce-acceptant, les trente (30) parts sociales appartenant à Monsieur Henri GLAESENER dans la susdite société, ce qui est expressément accepté par tous les autres porteurs de parts sociales

Le prix de cette cession de part, a été réglé entre parties, dont quittance.

Suite à la cession de parts qui précède, les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, sont réparties comme suit:

- Monsieur David GRUMBACH . . . . .	117 parts sociales
- Monsieur Paul THILTGES . . . . .	195 parts sociales
- Madame Micheline SCHEUREN . . . . .	94 parts sociales
- Monsieur Adrien CHEF . . . . .	47 parts sociales
- Monsieur Michel DIMMER . . . . .	47 parts sociales

#### *Acceptation de cession de part*

Monsieur Paul THILTGES, prénoté, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Luxembourg vers Kehlen et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Kehlen."

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8287 Kehlen, 27, zone Industrielle.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,00 €.



### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude SPEICHER, Adrien CHEF, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12444. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015136024/100.

(150147162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

### **Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 171.186.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2015 à 14.45 heures au siège social de la société.*

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale constate et accepte la démission de Brian Workman en sa qualité de membre du conseil de surveillance et nomme en remplacement Monsieur Côme Bacquelin, demeurant professionnellement au 49/51 avenue George V à Paris (F-75008), pour une durée maximum de 4 ans, mandat venant à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, enregistrée sous le numéro B65 477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ce pour une durée d'un an.

Référence de publication: 2015136026/18.

(150146999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

### **Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2015 à 16.00 heures au siège social de la société.*

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale constate et accepte la démission de Brian Workman en sa qualité de membre du conseil de surveillance et nomme en remplacement Monsieur Côme Bacquelin, demeurant professionnellement au 49/51 avenue George V à Paris (F-75008) pour une durée maximum de 4 ans, mandat venant à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, enregistrée sous le numéro B65 477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ce pour une durée d'un an.

Référence de publication: 2015136027/18.

(150147014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**PI-TE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 102.753.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PI-TE S.A.

Référence de publication: 2015136033/10.

(150147585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Pharmstandard International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pharmstandard International S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015136012/11.

(150147226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Point Break S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 133.547.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date 3 août 2015*

L'associé unique reconnaît qu'il n'y a plus d'obligation légale d'avoir les comptes de la Société audités par un Réviseur Externe.

Par conséquent, le mandat de Deloitte Audit (avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg) en tant que Réviseur Externe pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2014, qui avait été renouvelé par l'associé unique en date du 5 août 2014, est révoqué.

A Luxembourg, le 4 août 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015136014/19.

(150146674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.265.025,00.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.  
R.C.S. Luxembourg B 145.542.

*Rectificatif du dépôt L150024920 déposé le 06.02.2015*

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

1) PMIH S.L., a private limited liability company (sociedad limitada) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Pol. Ind. Valle del Cinca, E - 22300 Barbastro (Huseca) and registered with the Spanish Trade and Companies Register under number 2743802,

2) P.I. Europe C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its business address at 33587 Walker Road Avon Lake, 44012 Ohio, United States of America, registered with the

Dutch Chamber of Commerce under number 24356032 and acting by its general partner PolyOne Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Ohio, United States of America having its place of business at 33587 Walker Road, Avon Lake, OH, 44012, Ohio, United States of America,

both hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by PolyOne Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg on 19 March 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 848 on 21 April 2009, having its registered office at 6, Giällewee, L-9749 Fischbach and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number 45542 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, on December 22, 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number

The appearing party, represented as above stated, in their capacity as Shareholders of the Company, then declared the following:

By a deed of December 22, 2014, P.I. Europe C.V., prenamed has subscribed for the one (1) new share with:

(i) a par value of two thousand five hundred and twenty five eur (EUR 2,525.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and fully paid such share together with

(ii) a share premium of EUR 16,479,820.08 (sixteen million four hundred and seventy-nine thousand eight hundred and twenty eur and eight cents),

by a contribution in kind consisting of one thousand and two (1,002) shares (the "Shares") of PolyOne Manufacturing S.à r.l. (formerly Sparteck International Manufacturing S.à r.l.), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number 68801 valued at USD 20,200,000.- (twenty million two hundred thousand US Dollars), converted in EUR 16,482,345.08 (sixteen million four hundred and eighty-two thousand three hundred and forty-five eur and eight cents (the "Contribution in Kind").

The appearers hereby declare to rectify the value indicated in the said deed of December 22, 2014 of USD 20,200,000.- (twenty million two hundred thousand US Dollars) to USD 29,700,000.- (twenty million and seven hundred thousand US Dollars) ("the Rectified Contribution in Kind") and consequently rectify the aggregate value in EUR of the Contribution in Kind therein indicated from EUR 16,482,345.08 to EUR 24.435.909,00 (twenty four million four hundred and thirty five thousand nine hundred and nine eur) and consequently rectify the aggregate value of the share premium therein indicated from EUR 16,479,820.08 to EUR 24.433.384,00 (twenty four million four hundred and thirty three thousand three hundred and eighty four eur).

A certificate of the sole Manager of the Company stating that the correct value for the Contribution in Kind should be USD 29,700,000.00 will remain attached to the present deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set out at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder(s), who is known to the notary by his/their surname, first name, civil status and residence, the said person(s) signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) PMIH S.L., une société à responsabilité limitée (*sociedad limitada*) constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social au Pol. Ind. Valle del Cinca, E - 22300 Barbastro (Huseca) et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Espagne sous le numéro B62743802 (ci-après désignée comme l'"Associé Unique"),

2) P.I. Europe C.V., une société en commandite (*commanditaire vennootschap*) constituée selon les lois des Pays Bas, ayant son siège social au 33587 Walker Road Avon Lake, 44012 Ohio, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 24356032 et agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de PolyOne Corporation, une société constituée selon les lois de l'Etat de Ohio, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 33587 Walker Road, Avon Lake, OH, 44012, Ohio, Etats-Unis d'Amérique,

les deux représentées par Madame Arlette Siebenaler, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, qui après avoir été signées *ne varietur* par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles comparantes, dûment représentées, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales de PolyOne Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 848 en date du 21 avril 2009, ayant son siège social à 6, Giällewee, L-9749 Fischbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 145542 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Henri Hellinckx, en date du 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 12 mars 2015.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, en leur qualité d'Associés ont déclaré ce qui suit:

Par acte du 22 décembre 2014, P.I. Europe C.V., prénommée, a souscrit à une (1) nouvelle part sociale ayant:

- une valeur nominale de deux mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 2.525,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la Société, et a libéré entièrement cette nouvelle part sociale ainsi
- qu'une prime d'émission de EUR 16.479.820,08 (seize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt euro huit cents),

par un apport en nature consistant en mille deux (1.002) parts sociales (les "Parts Sociales") de PolyOne Manufacturing S.à r.l. (anciennement Sparteck International Manufacturing S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 168801, évaluées à USD 20.200.000.- (vingt millions deux cent mille US Dollars) convertie en EUR 16.482.345,08 (seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-cinq euro huit cents) (l'«Apport en Nature»).

Les comparantes déclarent par les présentes rectifier la valeur indiquée dans l'acte du 22 décembre 2014 de USD 20.200.000.- (vingt millions deux cent mille US DOLLARS) à USD 29.700.000.- (vingt-neuf millions sept cent mille US DOLLARS) (l'«Apport en Nature Rectifié») et de rectifier en conséquence la valeur en EUR de l' Apport en Nature indiquée dans ledit acte de EUR 16,482,345.08 à EUR 24.435.909,00 (vingt-quatre millions quatre cent trente-cinq mille neuf cent neuf euros) et de rectifier en conséquence la valeur de la prime d'émission indiquée dans ledit acte de EUR 16.479.820,08 à EUR 24.433.384,00 (vingt-quatre millions quatre cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre euros).

Un certificat émis par le Gérant unique de la Société certifiant que la valeur correcte de l'Apport en Nature est de USD 29.700.000.- restera annexé aux présentes.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23972. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015136015/113.

(150146853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

#### **Presta Cylinders SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 180.597.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/05/2015*

Il ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/05/2015 que:

- Le mandat de réviseur d'entreprises de HRT Révision, Réviseurs d'Entreprises, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/05/2015*

Monsieur Robert Schaus, né à Luxembourg, le 01/05/1961 et demeurant à L-1160 Luxembourg, 32 Boulevard d'Avranches est nommé gérant à compter du 01/06/2015. Ce dernier peut engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière, à hauteur de 200.000 € (deux cent mille euros).

Fait à Steinfort, le 07/08/2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015136016/17.

(150147279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Peaksid e Blueprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.414.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015136002/13.

(150147010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Peaksid e European Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.893.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015136003/13.

(150147011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Peaksid e Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.630.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015136005/13.

(150146657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**PerkinElmer Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.796.

---

Les comptes annuels consolidés de PerkinElmer Inc. au 28 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015136009/11.

(150147290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Optinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.045.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date 4 mai 2015 à Luxembourg ville*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER

L'Assemblée décide de nommer en remplacement en qualité d'administrateur B, Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né le 2 décembre 1969 à Dudelange (Luxembourg), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.

- DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015135997/18.

(150146846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Orod'elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 156.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 07/08/2015.

Référence de publication: 2015135998/10.

(150147325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Parimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 153.508.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juillet 2015*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateurs de Madame Simone Retter, de Monsieur Jean-Paul Goerens, et de Monsieur André Meder. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de commissaire aux comptes de la société Lux Fiduciaire Consulting S.à.r.l.. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

PARIMO S.A.

Simone Retter

Référence de publication: 2015136000/19.

(150147567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Olays S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 171.089.

La société a été constituée par acte notarié en date du 09 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2383 du 25 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLAYS S.A.  
Signature

Référence de publication: 2015135996/14.

(150146902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136001/11.

(150147358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**SCHWARTZ and CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 149.476.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS GESTION SA  
*Bureau Comptable et Fiscal*  
14 avenue de la Gare  
L-9233 DIEKIRCH

Référence de publication: 2015136102/13.

(150147137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**SCOR ILS Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 162.452.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juillet 2015*

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Luc BESSON de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juillet 2015.

En conséquence, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur François de VARENNE, administrateur et président
- Madame Michèle LACROIX, administrateur
- Monsieur Fabrice ROSSARY, administrateur
- Monsieur Benoît ANDRIANNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

SCOR ILS Fund S.A., SICAV-SIF  
Signature

Référence de publication: 2015136103/21.

(150146693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 182.786.

Les comptes annuels pour la période du 16 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136107/11.

(150147437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.496,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 177.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136108/10.

(150147059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**SGPE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 182.061.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015136111/11.

(150146954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Inversiones en Energia Latino America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.610.

*Rectificatif du dépôt déposé le 07/08/2015 sous le numéro L150146683*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015136599/12.

(150148465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 229.870,25.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.687.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119686, here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy signed under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B119687, hereafter called "the Company", incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 28<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2119 of 14 November 2006.

- The corporate capital is presently set at two hundred twenty nine thousand eight hundred seventy British Pounds and twenty five Pence (GBP 229,870.25), divided into eleven thousand six hundred thirty nine (11,639) shares with a nominal value of nineteen British Pounds and seventy five Pence (GBP 19.75) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, declares that the activity of the Company has ceased;

- That the here represented sole shareholder appoints Fabrice Coste as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently known or unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Joanna Wisniewska, employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l., appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Joanna Wisniewska, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Upon these facts the notary stated that the company Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l." was dissolved.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing party, said mandatories signed with Us the notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Grosherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registriert im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B119686, hier vertreten durch Frau Alexandra FUENTES, privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, gemäss einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist die alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B119687, nachfolgend "die Gesellschaft" genannt, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 28 September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2119 vom 14. November 2006.

- Das Gesellschaftskapital ist augenblicklich festgesetzt auf zweihundertneunundzwanzigtausend achthundertsiebenzig Britische Pfund und fünfundsiebzig Pence (GBP 229,870.25) eingeteilt in elftausend sechshundert neununddreißig (11,639) Anteile mit einem Nennwert von neunzehn Britischen Pfund und fünfundsiebzig Pence (GBP 19.75) je Anteil, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Andurch erklärt die Komparentin die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der Komparent ernennt Fabrice Coste als Liquidator der Gesellschaft und in seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht Fabrice Coste den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist; desweiteren erklärt der Komparent sämtliche Aktiva zu übernehmen und erklärt, dass er für eventuell derzeit bekannte und nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen. Der Liquidationsbericht wird dieser Urkunde beigelegt bleiben.

- Die vorstehenden Erklärungen wurden direkt von dem Liquidationsprüfer Joanna Wisniewska, Mitarbeiterin der Invesco Real Estate Management S.à r.l., überprüft, gemäß Bericht welcher gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

- Die Komparentin erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aufbewahrt.

- Joanna Wisniewska, ist ermächtigt im Namen von und für die alleinige Anteilsinhaberin alle Steuererklärungen, Mitteilungen an das Handelsregister und sämtliche anderen zum Zweck des Abschlusses der Liquidation notwendigen oder dienlichen Dokumente registrieren zu lassen.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft „Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.“ festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Bevollmächtigten der Komparentin, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juillet 2015. 2LAC/2015/15267. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136600/102.

(150148106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

### **Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.814.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juillet 2015 au siège social de la société en liquidation.*

L'assemblée générale extraordinaire:

- constate que la Société a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour;

- décide que tous les livres et documents sociaux soient archivés pour une période d'au moins dix ans chez State Street Bank Luxembourg S.C.A. et Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEA SICAV (en liquidation)

Référence de publication: 2015136601/16.

(150148151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Mangue Investment Fund SCS, Société en Commandite simple,  
(anc. Mangue S.A., S.P.F.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 195.792.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June,  
Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mangue S.A., S.P.F., a public limited liability company (société anonyme), family wealth management company (société de gestion de patrimoine familiale) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS Luxembourg) under number B 195.792 (the Entity).

The Entity migrated from the British Virgin Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg on 23 December 2014, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, then notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The Entity's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 5 June 2015 pursuant to a deed drawn up by the instrumenting notary, not yet published with the Mémorial.

The Meeting was opened at 6 p.m. and chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange (the Chairman).

The chairman appoints as secretary Mrs Laetitia ZUANEL, private employee, residing professionally in Pétange (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, private employee, residing professionally in Pétange (the Scrutineer).

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Bureau having thus been appointed, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list (the Attendance List) signed by the shareholders or their authorised representatives, the members of the Bureau and the notary. The Attendance List and the powers of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the Attendance List that all the shares are present or represented.

III. The shareholders hereby acknowledge to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance, and consequently waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. change of the legal form of the Entity, with immediate effect, in order to transform it from a public limited liability company (société anonyme), family wealth management company (société de gestion de patrimoine familiale) into a common limited partnership (société en commandite simple);

2. conversion, with immediate effect, of one million five hundred and one thousand one hundred and fifteen (1,501,115) shares in the share capital of the Entity, each in registered form, having a nominal value of ten (10) United States Dollar cents (USD 0.10) (the Entity's Existing Shares) into one million five hundred and one thousand one hundred and fifteen (1,501,115) interests without nominal or par value;

3. acknowledgment and acceptance of the resignations, with immediate effect, of the current directors of the Entity with discharge for the performance of their duties and appointment, with immediate effect, of Mangue GP S.à r.l. as managing general partner (associé gérant commandité) of the Entity (pursuant to and as defined in the provisions of the Entity to be adopted in item 6 below);

4. change of the name of the Entity to “Mangue Investment Fund SCS” with immediate effect;

5. change of the corporate object of the Entity, as follows:

- The Entity's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Entity may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

- The Entity may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

- The Entity may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

- The Entity may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

6. amendment of the Articles so as to reflect the above items and decision to fully restate them in order to adapt them to the new form of the Entity and

7. amendment of the books and registers of the Entity in order to reflect the above items with power of attorney being granted to its general partner.

V. That the Meeting has taken the following resolutions by way of a unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the legal form of the Entity from a public limited liability company (société anonyme) family wealth management company (société de gestion de patrimoine familiale) into a common limited partnership (société en commandite simple) with immediate effect without the Entity being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert with immediate effect the Entity's Existing Shares into one million five hundred and one thousand one hundred and fifteen (1,501,115) interests without nominal or par value.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the resignation, with immediate effect, of the current directors of the Entity, being (i) Mr. Fernando Shayer (class A director), (ii) Mr. Gilles Jacquet (class B director) and (iii) Mr. Peter van Opstal (class B director) and grants them full discharge for the performance of their mandate until the date hereof. The Meeting resolves that, as a consequence of the conversion referred to under the first resolution, the Entity shall be managed by its general partner (associé commandité), being Mangue GP S.à r.l. (pursuant to and as defined in the Limited Partnership Provisions of the Entity to be adopted in resolution 6 below).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Entity into “Mangue Investment Fund SCS” with immediate effect.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Entity, as follows:

- The Entity's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Entity may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

- The Entity may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

- The Entity may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

- The Entity may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the Articles so as to reflect the above resolutions and to fully restate them with immediate effect in order to adapt them to the new form of the Entity, so that they will read in accordance with the following provisions (the Limited Partnership Provisions):

**1. Definitions.**

1.1. For the purposes of these Limited Partnership Provisions the following expressions shall have the following meaning:

“1915 Law” means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;



“Capital Contribution” means, in respect of the Limited Partner, the amount paid (libéré) to the capital of the Entity by such partner;

“Commencement Date” means the date of the notarial deed in which these Limited Partnership Provisions have been included;

“Extract” means the extract of a translation of these Limited Partnership Provisions as defined in clause 2.3 of these Limited Partnership Provisions;

“Financial Year” means the financial year of the Entity as defined in clause 13 of these Limited Partnership Provisions;

“General Partner” means Mangué GP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg subject to the 1915 Law, having its registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) is pending, as general partner (associé commandité) of the Entity and as manager (gérant) of the Entity;

“Limited Partners” means the persons listed as such on the Attendance List, together with any additional limited partner of the Entity;

“Majority in Interest” means the Limited Partners that at the time in question hold interests aggregating in excess of 50% of the interests held by all Limited Partners.

“Manager” means Mangué GP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg subject to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, having its registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg and which registration with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) is pending, or such other person appointed as manager (gérant) of the Entity by the General Partner from time to time;

“New Partner” means such person subscribing for interests in the Entity as the Manager shall determine to admit to the Entity in accordance with clause 15 of these Limited Partnership Provisions;

“Partners” means Limited Partners together with the General Partner;

“Entity” means the common limited partnership to which these Limited Partnership Provisions relate, being Mangué Investment Fund S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple) established in the Grand Duchy of Luxembourg under the 1915 Law;

## **2. Limited Partnership.**

2.1. The Entity is hereby established as a common limited partnership (société en commandite simple) under the 1915 Law, between the General Partner and the Limited Partners.

2.2. The name of the Entity is “Mangué Investment Fund SCS”.

2.3. In accordance with the 1915 Law, an extract of a translation of these Limited Partnership Provisions shall be published at the expense of the Entity in the Mémorial (the Extract) within one month following the date of its execution. The Extract shall be signed by the General Partner and shall contain the following information: (i) a precise designation of the General Partner; (ii) the name of the Entity, its corporate object and the location of its registered office; (iii) the designation of the managers (gérants) and their signatory powers; and (iv) the date on which the Entity commenced and the date on which the Entity will end.

2.4. In the event that the Entity is unable to pay its debts, liabilities or obligations, then the liability of the Limited Partners will be limited to the amount of their Capital Contributions. The General Partner will be unlimitedly and jointly liable for the obligations of the Entity.

## **3. Corporate Object.**

3.1. The Entity's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Entity may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Entity may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Entity may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Entity may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**4. Commencement and Duration.** The Entity shall commence upon the Commencement Date. The General Partner shall be the general partner (associé commandité) and the Limited Partners shall be the limited partners (associés commanditaires) in the Entity. The term of the Entity shall continue for an indefinite period from the Commencement Date unless terminated in accordance with the provisions of clause 17 of these Limited Partnership Provisions.

**5. Registered Office.** The Entity's registered office is hereby set at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg. The registered office may be transferred to any other location within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager.

#### **6. Register.**

6.1. In accordance with the 1915 Law, the register shall be maintained by the central administration agent of the Entity under the supervision of the Manager and shall contain:

(a) a complete and up-to-date copy of these Limited Partnership Provisions;

(b) a list of all the partners (associés), featuring their first and last names, their professions and their private or professional addresses, or, in the case of legal entities, their corporate denominations or firm names, their legal forms, their exact addresses and their registration numbers in the commercial register if the legislation of the state governing the relevant legal entity provides for such a number, as well as the amount of their interest(s); and

(c) a record of each transfer of a Partner's interest in the Entity and the date of the Manager's written consent to such transfer.

6.2. Each Partner may inspect only that part of the register that sets out information in respect of such Partner at the registered office of the Manager between the hours of 10:00 and 16:00 CET upon request with the giving of at least five (5) Business Days prior written notice.

#### **7. Capital Contribution.**

7.1. The Partners have made Capital Contributions to the Entity as listed in the Attendance List.

7.2. No interest shall be paid or payable by the Entity upon any Capital Contribution or upon any amount whether of income or capital allocated to any Partner but not yet distributed to him.

**8. Outgoings.** All outgoings in respect of the Entity including without limitation the emoluments of all servants, employees and workmen employed in the Entity and all expenses, losses or damages incurred in relation thereto shall be paid out of the profits or failing that out of the capital of the Entity.

#### **9. Management.**

9.1. Subject to clause 9.3 below, the Manager shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Entity and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Entity, shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business, shall procure that all filings and registrations required in relation to the Entity pursuant to the 1915 Law are promptly made and shall operate the Entity in accordance with these Limited Partnership Provisions.

9.2. The Limited Partners shall not take part in the management or control of the business and affairs of the Entity, and shall have no right or authority to act for the Entity or to take any part in or in any way interfere in the conduct or management of the Entity or to vote on matters relating to the Entity other than as provided in the 1915 Law or as set forth in these Limited Partnership Provisions but it and its duly authorised agents shall at all times have access to and the right to visit and inspect the Entity's assets including all the books and accounts of the Entity.

9.3. The Manager, acting on behalf of the Entity, may engage employees, delegates, agents, lawyers, accountants, depositaries, custodians, nominees, brokers, third party administrators, investment and financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the business and affairs of the Entity.

9.4. The General Partner has full power and authority to do each of the following things on behalf of and, where appropriate, so as to bind the Entity:

(a) to appoint any entity as manager (gérant) of the Entity or to act in such role itself (and, where the General Partner acts in such role itself, all references herein to the Manager shall be deemed to be references to the General Partner);

(b) to execute any deed, agreement or document or do any other thing that the Manager may properly direct the Entity and/or the General Partner to execute or do pursuant to these Limited Partnership Provisions;

(c) to terminate the appointment of the Manager; and

(d) generally to represent the Entity in its dealings with and oversight of the Manager except to the extent that the power to do so is conferred on or assumed by the Manager under these Limited Partnership Provisions, and in connection with the foregoing, to request from the Manager copies and details of relevant authorisations and approvals and other information and documentation relevant to the Manager's activities, rights and powers hereunder,

provided that, notwithstanding anything in these Limited Partnership Provisions to the contrary, the General Partner shall not do and is not permitted or required to do anything which constitutes an activity which requires it to be authorised unless it is appropriately authorised. The General Partner shall notify Limited Partners as soon as reasonably practicable following the appointment of any new manager (gérant) of the Entity.

9.5. Notwithstanding any authorities and/or power of the General Partner and the Manager pursuant to this clause, any investment or divestment shall require prior consent of all Partners.

**10. Apportionment of Profits and Loss.**

10.1. The net profits of the Entity (if any) made in each year, shall be allocated and, subject to a resolution by Majority in Interest, distributed to the Partners pro rata to their interests in the Entity.

10.2. The net losses of the Entity (if any) incurred in each year shall be allocated to the Partners pro rata to their interests in the Entity, provided that the Limited Partners shall not be obliged to make any payment to the Entity beyond the amount of their Capital Contributions.

10.3. The profits or losses for each year shall be allocated immediately after adoption of the annual accounts of the Entity as provided by clause 13 of these Limited Partnership Provisions.

**11. Borrowings.** The General Partner may borrow in the name of and on behalf of the Entity on a short-term basis for any purposes of the Entity.

**12. Undertakings.** Each of the Partners hereby undertakes that it will not without the previous consent in writing of all the other Partners assign, mortgage or charge its interest in the Entity or any part of such interest or make any other person a partner with it therein.

**13. Accounts.** The financial year of the Entity for financial and partnership accounting purposes shall be the calendar year (the Financial Year). The first Financial Year of the Entity shall end on 31 December 2015.

The Manager shall prepare and approve accounts of the Entity in respect of each Financial Year in accordance with good accounting practice in Luxembourg, including a balance sheet, profit and loss account, a statement of the aggregate amount of the capital accounts of each partner and a summary of movements in such accounts. The Manager shall cause such accounts to be audited by an external approved auditor (réviseur d'entreprise agréé) selected by the Manager. A set of the audited accounts including the report of the external approved auditor, and a statement of accounting policies shall be furnished to each partner as soon as possible following the end of each accounting period of the Entity.

**14. Variation of Limited Partnership Provisions.** Notwithstanding any provisions to the contrary contained herein these Limited Partnership Provisions may be amended and restated in whole or in part with the consent in writing of all Partners. Any such amendment and/or restatement shall not be required to be made by notarial deed but may be made by means of a private instrument.

**15. New Partners.** New Partners may be admitted to the Entity upon such terms and conditions as determined by the General Partner in its sole discretion.

**16. Assignment.** Subject to the provisions of clause 12 hereof, each of the Partners shall, subject to the prior written approval of the General Partner, be entitled at any time and from time to time to assign to any person any or all of its interests in the Entity and references herein to the "Limited Partner" and the "General Partner" shall be deemed to be references to the successor of such Limited Partner or such General Partner (as applicable) following any such assignment of interests in the Entity.

**17. Dissolution.**

17.1. The Entity will be dissolved and its affairs shall be wound up upon the first to occur of any of the following events:

- (a) the bankruptcy of the Entity;
- (b) as the bankruptcy, dissolution or withdrawal of the General Partner, unless a Majority in Interest of the Limited Partners request the Tribunal d'Arrondissement to appoint a temporary administrator (administrateur provisoire) which will act as provided in article 22 of the 1915 Law;
- (c) upon the resolution of the General Partner and a Majority in Interest of the Limited Partners; or
- (d) at such time as there are not at least one general partner (associé commandité) and one limited partner (associé commanditaire).

17.2. Upon the dissolution of the Entity, the Partners shall appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidators shall have full powers to realise the Entity's assets and pay its liabilities in accordance with relevant provisions of the 1915 Law and of these Limited Partnership Provisions.

**18. Confidential Information.** The Limited Partners shall not, and shall use all reasonable endeavours to procure that every person connected with or associated with each such party shall not, disclose to any person, firm or corporation or use to the detriment of the Entity or any of the Partners any confidential information which may have come to his or its knowledge concerning the affairs of the Entity, unless required to do so by the law or by the regulations of any relevant stock exchange or other regulatory authority to the rules and regulations to which he or it is subject.

**19. Notices.** Each notice relating to these Limited Partnership Provisions shall be in writing and shall be delivered:

- (a) to the General Partner or any Limited Partner in person, by registered or certified mail or by private courier; or
- (b) to a Limited Partner by fax or by e-mail.

All notices to any Limited Partner shall be delivered to such Limited Partner at its last known address, fax number or e-mail address as set forth in the records of the Entity. All notices to the General Partner shall be delivered to the General Partner at its principal place of business. Any Limited Partner may designate new contact details for notices by giving written notice to that effect to the General Partner and the administrator. The General Partner may designate a new address for notices by giving written notice to that effect to each of the Limited Partners.

**20. Limited Partnership Provisions Binding upon Successors and Assigns.** Except as herein otherwise specified these Limited Partnership Provisions shall inure to the benefit of and shall be binding upon the heirs, executors, administrators or other representatives, successors and assigns of the respective parties hereto.

**21. Power of Attorney.** The General Partner is, pursuant to the terms of these Limited Partnership Provisions, appointed as the attorney in fact for the Limited Partners to execute all deeds and documents and to take such actions in the name of the Limited Partners as are, in the opinion of the General Partner, necessary or expedient to successfully register the Entity.

**22. Governing Law and Jurisdiction.** These Limited Partnership Provisions and the rights of the Partners shall be governed by and construed in accordance with the law of the Grand Duchy of Luxembourg and the Partners hereby submit to the exclusive jurisdiction of the District court of Luxembourg City in connection with any dispute or proceeding relating to these Limited Partnership Provisions.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Entity in order to reflect the above resolutions with power of attorney being granted to the General Partner, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Entity with the registration of the contents of the above resolutions in the books and registers of the Entity.

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Pétange, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the authorised representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de juin

Devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Mangue SA, SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS Luxembourg) sous le numéro B 195,792 (l'Entité).

L'Entité a migré depuis les îles Vierges britanniques au Grand-Duché de Luxembourg, le 23 Décembre 2014, suivant un acte dressé par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (le Mémorial) Les statuts de l'Entité (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2015, par devant le notaire instrumentant, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à 18 heures et présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Laetitia ZUANEL, demeurant professionnellement à Pétange (le Secrétaire).

Le Président désigne comme Scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, demeurant professionnellement à Pétange (le Scrutateur).

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement dénommées ci-après le Bureau).

Le Bureau ayant été nommé, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence (la Liste de présence) signée par les actionnaires ou leurs représentants autorisés, les membres du Bureau et le notaire. La diteliste de Présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Les actionnaires reconnaissent par les présentes être pleinement informés de l'ordre du jour de la réunion, qui a été communiqué à l'avance, et renoncent par conséquent aux formalités de convocations. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points inscrits à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de l'Entité, avec effet immédiat, afin de la transformer d'une société anonyme, société de gestion de patrimoine de familiale en une société en commandite simple;

2. Conversion, avec effet immédiat, d'un million cinq cent un mille cent quinze (1.501.115) actions dans le capital de l'Entité, chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix (10) centimes de Dollar Américain (USD 0,10) (les Actions Existantes de l'Entité) en un million cinq cent un mille cent quinze (1.501.115) parts d'intérêts sans valeur nominale;

3. Reconnaissance et acceptation de la démission, avec effet immédiat, des administrateurs actuels de l'Entité avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions et nomination, avec effet immédiat, de Mangué GP S.à r.l. comme associé gérant (associé gérant commandité) de l'Entité (en vertu de, et telles que définies dans les Statuts de l'Entité qui doivent être adoptés à l'article 5 ci-dessous);

4. Changement du nom de l'entité pour "Mangué Investment Fund SCS" avec effet immédiat;

5. Changement de l'objet social, tel qu'il suit:

- L'objet de l'Entité est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. L'entité peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

- L'Entité peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des billets, des obligations et tout type de titres de dette et de capitaux propres. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, ou ses sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

- L'Entité peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et pour se protéger contre les risques du crédit, les fluctuations monétaires, les risques liés aux taux d'intérêt et d'autres risques.

- L'Entité peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou ont un lien avec son objet social.

8. Modification des statuts de manière à refléter les éléments ci-dessus et décision de les reformuler intégralement afin de les adapter à la nouvelle forme de l'Entité; et

9. Modification du registre de l'Entité afin de refléter les éléments ci-dessus avec pouvoir conféré à son associé commandité à l'effet de procéder au nom et pour le compte de l'Entité, aux changements ci-dessus.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes selon un vote à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de l'Entité, d'une société anonyme, société de gestion de patrimoine familiale à une société en commandite simple avec effet immédiat sans dissolution de l'Entité, mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide la conversion avec effet immédiat des Actions Existantes de l'Entité en un million cinq cent un mille cent quinze (1.501.115) parts d'intérêts sans valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs actuels de l'Entité, savoir (i) M. Fernando Shayer (administrateur de classe A), (ii) M. Gilles Jacquet (administrateur de classe B) et (iii) M. Peter van Opstal (administrateur de classe B) et leur confère quitus pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente. L'Assemblée décide que suite à la conversion mentionnée sous la première résolution, l'entité sera gérée par son associé commandité, étant Mangué GP S.à r.l. (Conformément à et tel que défini dans les Termes de la SCS qui seront adoptés sous la résolution 6 ci-dessous).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de l'entité en «Mangué Investment Fund SCS» avec effet immédiat.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de l'Entité comme suit:

- «L'objet de l'Entité est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. L'entité peut notamment acquérir par souscription, achat



et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

- L'Entité peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des billets, des obligations et tout type de titres de dette et de capitaux propres. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, ou ses sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

- L'Entité peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et pour se protéger contre les risques du crédit, les fluctuations monétaires, les risques liés aux taux d'intérêt et d'autres risques.

- L'Entité peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou ont un lien avec son objet social.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts de manière à refléter les résolutions ci-dessus et de les reformuler intégralement avec effet immédiat afin de les adapter à la nouvelle forme de l'Entité, de sorte qu'ils seront interprétés en conformité avec les dispositions suivantes (les Termes de la SCS)

#### **1. Définitions.**

1.1. Pour l'interprétation des Termes de la SCS, les expressions suivantes ont la signification qui suit:

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Contribution au Capital» signifie, à l'égard de l'Associé commanditaire, le montant libéré des apports au capital de l'Entité par un tel associé;

«Date de Commencement» signifie la date de l'acte notarié dans lequel ces dispositions de ces Termes de la SCS ont été inclus;

«Extrait» signifie l'extrait d'une traduction de ces Termes de la SCS tel que défini dans la clause 2.3 de ces Termes de la SCS.

«L'Exercice» signifie l'exercice de l'entité tel que défini à l'article 13 de ces Termes de la SCS.

«Associé Commandité» signifie Mangué GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20'000.-), constituée au Grand-Duché de Luxembourg selon la Loi de 1915 ayant son siège social à Luxembourg, et dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg est en cours, en tant qu'associé commandité de l'Entité et en tant que gérant de l'entité;

«Associés Commanditaires» signifie les personnes inscrites comme telles sur la liste de présence, ainsi que tout associé commanditaire additionnel de l'Entité;

«Majorité en Parts d'Intérêts» signifie les commanditaires qui, au moment concerné, détient un ensemble de parts d'intérêts excédant 50% des parts d'intérêts détenus par tous les commanditaires.

«Gérant» signifie Mangué GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20'000.-), constituée au Grand-Duché de Luxembourg selon la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, ayant son siège social à Luxembourg, et dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg est en cours, ou toute autre personne nommée gérant de l'Entité par l'Associé Commandité;

«Nouveaux Associés» signifie toute personne souscrivant des parts d'intérêts dans l'Entité telle que le gérant déterminera d'admettre au sein de l'Entité, conformément à la clause 15 de ces Termes de la SCS;

«Associés» signifie les Associés Commanditaires ainsi que l'Associé Commandité;

«Entité», signifie la société en commandite simple à laquelle se rapportent ces Termes de la SCS, soit Mangué Investment Fund S.C.S., une société en commandite simple établie au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la Loi de 1915;

#### **2. Société en Commandite.**

2.1. L'Entité est par la présente établie en tant que société en commandite simple en vertu de la Loi de 1915, entre l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires.

2.2. Le nom de l'Entité est "Mangué Investment Fund SCS".

2.3. Conformément à la Loi de 1915, un extrait d'une traduction de ces Termes de la SCS doit être publié, aux frais de l'Entité dans le Mémorial (l'Extrait) dans le mois suivant la date sa signature. L'Extrait doit être signé par l'Associé Commandité et doit contenir les informations suivantes: (i) la désignation précise de l'Associé Commandité; (ii) l'Entité, son objet social et le lieu de son siège social; (iii) la désignation des gérants et leurs pouvoirs de signature; et (iv) la date à laquelle l'Entité a commencé ainsi que l'époque où l'Entité doit commencer et celle où elle doit finir.



2.4. Dans le cas où l'Entité est dans l'impossibilité d'acquitter ses dettes, son passif ou ses obligations, la responsabilité des Associés Commanditaires sera limitée au montant de leur Apport. L'Associé Commandité sera responsable indéfiniment et solidairement des obligations de l'Entité.

### 3. Objet social.

3.1 L'objet de l'Entité est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. L'entité peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 L'Entité peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des billets, des obligations et tout type de titres de dette et de capitaux propres. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, ou ses sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

3.3 L'Entité peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et pour se protéger contre les risques du crédit, les fluctuations monétaires, les risques liés aux taux d'intérêt et d'autres risques.

3.4 L'Entité peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou ont un lien avec son objet social.

**4. Date de Commencement et Durée.** L'Entité doit commencer à la Date de Commencement. L'Associé Commandité doit être l'associé commandité et les Associés Commanditaires seront les associés commanditaires dans l'Entité. La durée de l'Entité doit continuer pour une durée indéterminée à partir de la Date de Commencement sauf résiliation conformément à l'article 17 de ces Termes de la SCS.

**5. Siège Social.** Le siège social de l'Entité est établi au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers tout autre emplacement dans le Grand-Duché de Luxembourg sur décision du Gérant.

### 6. Registre.

6.1. Conformément à la Loi de 1915, le registre doit être conservé par l'agent d'administration centrale de l'Entité sous la surveillance du Gérant et doit contenir:

- (a) une copie intégrale et conforme de ces Termes de la SCS dans une version à jour,
- (b) une liste de tous les Associés, indiquant leurs nom, prénom, profession et adresse privée ou professionnelle, ou, s'il s'agit de personnes morales, leur dénomination sociale ou leur raison sociale, leur forme juridique, leur adresse précise et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés si la législation de l'État dont relève la personne morale concernée prévoit un tel numéro, ainsi que les parts d'intérêts détenues par chacun; et
- (c) la mention des cessions de parts d'intérêts émises par la société et la date de la notification ou acceptation de telles cessions.

6.2. Chaque Associé peut prendre connaissance de la seule partie du registre contenant des renseignements concernant cet Associé au siège social du Gérant entre 10:00 et 16:00 CET sur demande écrite préalable d'au moins cinq (5) jours.

### 7. Apport en Capital.

7.1. Les Associés ont effectué des Contributions au Capital de l'Entité telles que mentionnées dans la Liste de Présence.

7.2. Aucune part d'intérêts ne peut être payée ou payable par l'Entité suivant une Contribution au Capital ou n'importe quel montant qu'il s'agisse du revenu ou du capital alloué à un Associé mais pas encore distribué à ce dernier.

**8. Dépenses.** Toutes les dépenses relatives à l'Entité, y compris sans limitation les émoluments de tout le personnel, les employés, et les travailleurs employés dans l'Entité et toutes les dépenses, pertes ou dommages encourus s'y rapportant seront prélevés sur les bénéfices ou à défaut sur le capital de l'Entité.

### 9. Gestion.

9.1. Sous réserve de la clause 9.3 ci-dessous, le Gérant a la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle de l'entreprise et des affaires de l'Entité et a le pouvoir et l'autorité pour prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'objet de l'entité, il doit consacrer autant de son temps et d'attention s'y rapportant, que peut être raisonnablement requis pour la gestion de l'entreprise, il doit s'assurer que tous les dépôts et enregistrements requis à l'égard de l'Entité en vertu de la Loi de 1915 sont faits rapidement et doit gouverner l'Entité conformément aux Termes de la SCS.

9.2. Les Associés Commanditaires ne prennent pas part à la gestion ou le contrôle de l'entreprise et des affaires de l'Entité et n'auront aucun droit ni pouvoir d'agir pour l'Entité, ou prendre part à, ou de quelque autre manière interférer dans la conduite ou la gestion de l'Entité ou de voter sur les questions relatives à l'Entité autres que celles prévues dans la Loi de

1915 ou telles que prévues dans les présents Termes de la SCS mais eux-mêmes ainsi que leurs agents dûment habilités doivent à tout moment avoir accès aux, et le droit de visiter et d'inspecter les biens de l'Entité, y compris tous les livres et les comptes de l'Entité.

9.3. Le Gérant, agissant au nom de l'Entité, peut engager ses employés, délégués, agents, avocats, comptables, dépositaires, conservateurs, prête-noms, courtiers, tiers administrateurs, conseillers en investissement et financiers et consultants autant qu'il peut le juger nécessaire ou souhaitable en ce qui concerne les activités et affaires de l'Entité.

9.4. L'Associé Commandité a pleins pouvoirs et autorité pour effectuer les actions suivantes pour le compte, et le cas échéant, afin d'engager l'Entité:

(a) nommer toute entité comme un gérant de l'Entité ou remplir cette fonction lui-même (et, lorsque l'Associé Commandité exerce cette fonction lui-même, toutes les références dans les présentes au Gérant seront réputées être des références à l'Associé Commandité);

(b) exécuter tout acte, accord ou document ou faire toute autre chose que le Gérant peut régulièrement ordonner à l'Entité ou à l'Associé Commandité d'exécuter ou de faire en vertu de ces Termes de la SCS;

(c) mettre fin à l'engagement du Gérant; et

(d) généralement représenter l'Entité dans ses rapports avec le Gérant et le contrôle de ce dernier sauf dans la mesure où le pouvoir de le faire est conféré ou pris en charge par le Gérant en vertu de ces Termes de la SCS et en rapport avec ce qui précède, demander au Gérant des copies et détails des autorisations correspondantes et approbations et autres renseignements et documents relatifs aux activités du Gérant et ses droits et pouvoirs aux termes des présentes,

à condition que, et nonobstant toute disposition contraire de ces Termes de la SCS, l'Associé Commandité ne peut et n'est pas autorisé ou requis de faire quoi que ce soit qui constitue une activité qui l'oblige à être soumis à autorisation à moins qu'il ne soit dûment autorisé. L'Associé Commandité doit aviser les Associés Commanditaires aussi tôt que possible après la nomination d'un nouveau gérant de l'Entité.

9.5. Nonobstant toute autorité et/ou pouvoir de l'Associé Commandité et du Gérant en vertu de cette clause, tout investissement ou cession nécessite un consentement préalable de tous les Associés.

#### **10. La répartition des Profits et des Pertes.**

10.1. Le bénéfice net de l'Entité (le cas échéant) de chaque année, doit être alloué et, sous réserve d'une décision à la Majorité en Parts d'Intérêts, attribué aux Associés proportionnellement à leur participation dans l'Entité.

10.2. Les pertes nettes de l'Entité (le cas échéant) subies chaque année doivent être réparties entre les Associés au prorata de leur participation dans l'Entité, sous réserve que les Associés Commanditaires ne soient pas tenus d'effectuer un paiement à l'Entité au-delà du montant de leur Contribution au Capital.

10.3. Les profits ou les pertes pour chaque année doivent être alloués immédiatement après l'adoption des comptes annuels de l'Entité, tels que prévus par la clause 13 des présents Termes de la SCS.

**11. Emprunts.** L'Associé Commandité peut emprunter au nom et pour le compte de l'entité sur le court-terme pour toutes fins de l'Entité.

**12. Entreprises.** Chaque Associé s'engage par la présente qu'il ne cédera, hypothéquera ou grèvera pas sa participation dans l'Entité ou toute partie de cette participation ou faire de toute autre personne un Associé sans l'accord préalable par écrit de tous les autres Associés.

**13. Comptes.** L'exercice de l'Entité pour des fins de comptabilité financière et sociale doit être entendu comme l'année civile (l'Exercice). Le premier Exercice social de l'Entité se clôturera le 31 décembre 2015.

Le Gérant doit préparer et approuver les comptes de l'Entité au titre de chaque Exercice conformément aux bonnes pratiques comptables à Luxembourg, y compris un bilan, un compte de résultats, un état du montant total des comptes de capitaux de chaque associé ainsi qu'un résumé des mouvements sur ces comptes. Le Gérant doit s'assurer que ces comptes seront vérifiés par un réviseur d'entreprise agréé choisi par le Gérant. Un ensemble des comptes vérifiés, y compris le rapport du réviseur d'entreprise agréé, et une déclaration des méthodes comptables, doit être apporté à chaque Associé dès que possible après la fin de chaque Exercice de l'Entité.

**14. Modification des Termes de la SCS.** Nonobstant toute disposition contraire contenue dans la présente, les Termes de la SCS peuvent être modifiés et reformulés intégralement ou en partie, avec le consentement écrit de tous les Associés. Tout amendement et/ou reformulation ne doit pas obligatoirement être effectué par acte notarié, mais peut être faite au moyen d'un acte sous seing privé.

**15. Nouveaux Associés.** De nouveaux Associés peuvent être admis au sein de l'Entité selon les termes et conditions déterminés par l'Associé Commandité, à sa seule discrétion.

**16. Cession.** Sous réserve des dispositions de l'Article 12 des présents Termes de la SCS, chacun des Associés, sous réserve de l'approbation écrite préalable de l'Associé Commandité, aura le droit à tout moment de temps à autre d'attribuer à toute personne, tout ou partie de ses parts d'intérêts dans l'Entité et les références dans les présentes à l'«Associé Commanditaire» et l'«Associé Commandité» sont considérées comme des références au successeur de cet Associé Commanditaire ou cet Associé Commandité (le cas échéant) suite à une telle cession de participation dans l'Entité.

## 17. Dissolution.

17.1. L'Entité sera dissoute et ses affaires seront liquidées à la première survenance de l'un des événements suivants:

(a) la faillite de l'Entité;

(b) comme la faillite, dissolution ou le retrait de l'Associé Commandité, à moins qu'une Majorité en Parts d'Intérêts des Associés Commanditaires demande au Tribunal d'arrondissement de nommer un administrateur provisoire qui agira conformément à l'article 22 de la Loi de 1915;

(c) sur décision de l'Associé Commandité et de la Majorité en Parts d'Intérêts des Associés Commanditaires; ou

(d) à tout moment où il n'y aurait pas au moins un associé commandité et un associé commanditaire.

17.2. Lors de la dissolution de l'Entité, les Associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des Associés, pour mener à bien la liquidation et détermineront leur nombre, leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf décision contraire prise par les Associés, les liquidateurs ont plein pouvoir pour réaliser les actifs de l'Entité et payer ses dettes conformément aux dispositions pertinentes de la Loi de 1915 et de ces Termes de la SCS.

**18. Renseignements Confidentiels.** Les Associés Commanditaires ne peuvent divulguer, et doivent utiliser tous les efforts raisonnables pour s'assurer que toute personne liée à ou associée à chacun d'eux ne divulgue, à aucune personne, entreprise ou société ou n'utiliser au détriment de l'Entité ou de l'un des Associés des renseignements confidentiels dont ils pourraient prendre connaissance concernant les affaires de l'Entité, sauf s'il est tenu de le faire par la loi ou les règlements de toute autorité boursière ou d'autre organisme de réglementation dont il est soumis aux règles et réglementations.

**19. Notification.** Toute notification relative à ces Termes de la SCS doit être faite par écrit et doit être envoyée:

(a) à l'Associé Commandité ou tout Associé Commanditaire en personne, par lettre recommandée ou certifié ou par courrier privé; ou

(b) à un Associé Commanditaire, par fax ou par courriel.

Tout avis à un Associé Commanditaire doit être délivré à cet Associé Commanditaire à ses derniers adresse, numéro de télécopieur ou adresse électronique connus comme indiqué dans les registres de l'Entité. Tout avis à l'Associé Commandité sera remis à l'Associé Commandité à son lieu principal d'établissement. Tout Associé Commanditaire peut désigner de nouvelles coordonnées pour les avis en notifiant par écrit l'Associé Commandité et l'administrateur à cet effet. L'Associé Commandité peut désigner une nouvelle adresse pour les avis en notifiant par écrit chacun des Associés Commanditaires à cet effet.

**20. Termes de la SCS lient les Successeurs et les Ayants-Droits.** A moins qu'il n'en soit spécifié autrement, les présents Termes de la SCS sont en vigueur au profit de et sont obligatoires pour les héritiers, les exécuteurs testamentaires, administrateurs ou autres représentants, successeurs et ayants droit respectifs des parties respectives aux présents Termes de la SCS.

**21. Procurations.** L'Associé Commandité est, aux termes de ces Termes de la SCS, nommé mandataire pour les Associés Commanditaires afin d'exécuter tous les actes et documents et prendre les mesures au nom des Associés Commanditaires tels que, selon l'opinion de l'Associé Commandité, nécessaires ou opportuns pour immatriculer avec succès l'Entité.

**22. Loi Applicable et Compétence Juridictionnelle.** Ces Termes de la SCS et les droits des Associés doivent être régis et interprétés conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et les Associés se soumettent par la présente à la compétence exclusive du Tribunal d'arrondissement de la ville de Luxembourg dans le cadre de tout litige ou toute procédure relative à ces Termes de la SCS.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les livres et les registres de l'Entité afin de refléter les résolutions ci-dessus avec procuration conférée à l'Associé Commandité, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder au nom de l'Entité à l'immatriculation du contenu des résolutions susmentionnées dans les livres et registres de l'Entité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des membre du bureau de l'Assemblée, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Zuanel, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133964/613.

(150145174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Funding Affordable Homes Holding Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.049.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular directly or indirectly acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company, as shareholder of a subsidiary company, may provide a guarantee limited to its contribution to such subsidiary in the event that i) such subsidiary is wound-up or ii) for the payment of such subsidiary's debts and liabilities contracted before it ceases to be a shareholder or for the iii) payment of the costs, charges and expenses of winding up or iv) the adjustment of the rights of the contributions among shareholders.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies/undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may with the consent of the Homes and Community Agency (or any successor regulatory body), (the HCA), pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets that are deemed to be social housing assets by the HCA.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being un-

derstood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: "Funding Affordable Homes Holding Company 2 S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 150 (one hundred fifty) shares (parts sociales) of a par value of GBP 100 (one hundred Great Britain Pounds) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

##### 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

##### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

##### 6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

##### 6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

##### 6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of



managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

#### **Art. 7. Management.**

##### **7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

##### **7.2 – Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

##### **7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

##### **7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures**

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.



Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2<sup>nd</sup> of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Financial year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of July and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the next year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

#### **Art. 13. Distribution of profits.**

##### 13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitional provision*

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of June 2016.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A. . . . . .	150	15,000	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000) is now available to the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euros.

*Resolutions of the sole shareholder:*

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrew Dawber, a British citizen, born on 19<sup>th</sup> August 1961 in Wigan, United Kingdom professionally residing at 50 Berkeley Street, London W1J 8HA, United Kingdom;;

- Mr. James Dunn, born on 22 May 1971 in Romsey (United Kingdom), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Ms. Fabienne Montois, born on 22 September 1963 in Thionville (France), residing professionally at 47-49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A., une société nonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Funding Affordable Homes Holding Company 2 S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000 (quinze mille Livres Sterling) représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100 (cent Livres Sterling) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

## **Art. 7. Gérance.**

### **7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

### **7.2 – Pouvoirs**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### **7.3 - Représentation et signature autorisée**

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le (s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### **7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures**

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.



Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.



### Art. 13. Distribution des bénéfices.

#### 13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 30 juin 2016.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entièreté du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A. . . . . .	150	15.000	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,-euros.

*Résolutions de l'associé unique:*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Andrew Dawber, un citoyen de nationalité né le 19 août 1961 à Wigan, Royaume-Uni résidant professionnellement au 50 Berkeley Street, London W1J 8HA, Royaume-Uni;;

- M. James Dunn, né le 22 mai 1971 à Romsey (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Mme Fabienne Montois, née le 22 septembre 1963 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 47-49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133746/578.

(150145113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Fresia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.214.

L'assemblée générale annuelle du 03 août 2015 a ratifié la décision prise par l'administrateur unique en date du 24 mars 2015 de coopter Monsieur Alfred GUETTI au poste d'administrateur unique de la société, en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 5 août 2015.

*Pour: FRESIA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015134734/16.

(150146025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 675.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015134380/10.

(150145287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015134381/10.

(150145280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: EUR 3.450.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 113.504.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134388/10.

(150145774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 26.396.

L'an deux mil quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOTRECA (la "Société"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 26.396,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 10 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 255 du 18 septembre 1987. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, publié audit Mémorial, numéro 264 le 16 avril 1999.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Maddy Roose, employée, demeurant professionnellement à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Sébastien Evrard, employé, demeurant professionnellement à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame An Decuyper, employée, demeurant professionnellement à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

A. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation du projet de fusion;
2. Dissolution de la Société au Jour de Fusion;
3. Divers

B. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1440 du 3 juin 2015,

numéro 1527 du 18 juin 2015,

b) au Luxemburger Wort du 3 juin 2015, et du 18 juin 2015,

c) au Tageblatt du 3 juin 2015, et du 18 juin 2015.

Des lettres ont été envoyées à tous les actionnaires en nom en date du 3 juin 2015.

La preuve de ces publications a été fournie à l'Assemblée.

C. Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur ont déposé leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de KBL European Private Bankers S.A., à Luxembourg conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation et à la tenue du registre des actions au porteur.

D. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence, laquelle, ainsi que les procurations, seront paraphées "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

E. Une première assemblée générale extraordinaire s'est tenue en date du 29 mai 2015 pardevant le notaire instrumentant, avec le même ordre du jour, mais n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'aucune action n'était représentée à cette assemblée.

F. Le Président rappelle que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum de présence pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

G. Il résulte de ladite liste de présence, que sur les 245.483 actions en circulation, 837 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour quelque soit le nombre d'actions présentes ou représentées conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des votes exprimés les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate et approuve les termes du projet commun de fusion par absorption du fonds «SOTRECA-Euro Short» (Compartiment absorbé), dernier compartiment de la Société, par le fonds «KBL EPB Monetary Fund-Euro» (compartiment absorbant) de la société "KBL EPB Monetary Fund", une société d'investissement à capital variable également soumise à la partie II de la loi modifiée du 17 décembre 2010 (la "Loi de 2010") concernant les organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B59.357.

Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée approuve que la date effective de la fusion précitée soit fixée au 4 août 2015 (la Date Effective).

L'Assemblée constate que, suite à la fusion par absorption du dernier compartiment de la Société, la Société est dissoute sans liquidation et cessera d'exister à la Date Effective conformément à l'article 76 (1) c) de la Loi de 2010.

Les livres et documents de la Société resteront déposés pendant 5 ans au siège social du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et demeures, ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Roose, Evrard, An Decuyper, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136845/78.

(150148074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.